

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Grease Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ITW LLC & Co. KG	
Rue:	Mühlackerstrasse 147	
Lieu:	D-75417 Mühlacker	
Téléphone:	++49(0)7041-96340	Téléfax: ++49(0)7041-963429
e-mail:	info@itwcp.de	
Internet:	www.itwcp.de	
Service responsable:	Produktsicherheit	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ++49(0)7041-96340
Mo. - Do. 8.00 - 16.30 Fr. 8.00 - 14.00

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement:	Danger
Pictogrammes:	GHS02-GHS09

**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 2 de 8

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-448-7	butane	25-50 %
106-97-8	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220	
200-827-9	propane	15-30 %
74-98-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-003-00-5	Flam. Gas 1; H220	
232-455-8	White Spirit	10-20%
8042-47-5		
	Asp. Tox. 1; H304	
01-2119487078-27		
203-624-3	méthylcyclohexane	5-10 %
108-87-2	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-65-38-67-51-53	
601-018-00-7	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H225 H304 H315 H336 H411	
205-563-8	heptane; n-heptane	5-10 %
142-82-5	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-65-38-67-50-53	
601-008-00-2	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H225 H304 H315 H336 H400 H410	
203-523-4	hexane (teneur en n-hexane < 5% (203-777-6)); 2-méthylpentane	1-5%
107-83-5	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-65-38-67-51-53	
601-007-00-7	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H225 H304 H315 H336 H411	
206-016-6	cyclopentane	<1%
287-92-3	F - Facilement inflammable R11-52-53	
601-030-00-2	Flam. Liq. 2, Aquatic Chronic 3; H225 H412	
203-692-4	pentane	<1%
109-66-0	F+ - Extrêmement inflammable, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R12-65-66-67-51-53	
601-006-00-1	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H225 H304 H336 H411 EUH066	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 3 de 8

4.1. Description des premiers secours**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau additionnée de tensio-actif. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone concernée.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 4 de 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservier le récipient bien fermé. Conservier les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Conservier à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
287-92-3	Cyclopentane	600	1720		VME (8 h)	
-	Hexane (autres isomères)	500	1800		VME (8 h)	
108-87-2	Méthylcyclohexane	400	1600		VME (8 h)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
142-82-5	n-Heptane	400	1668		VME (8 h)	
		500	2085		VLE (15 min)	
109-66-0	n-Pentane	1000	3000		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

DIN EN 374 Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

vêtement de protection:

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aerosol
Couleur: blanchâtre

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 5 de 8

Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'éclair: <0 °C

Densité: 0,82 g/cm³**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
106-97-8	butane				
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	273000 ppm	Rat	GESTIS
108-87-2	méthylcyclohexane				
	par voie orale	DL50	> 3200 mg/kg	Rat	GESTIS
109-66-0	pentane				
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	364 mg/l	Rat	GESTIS

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 6 de 8

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
108-87-2	méthylcyclohexane					
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,47 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECOTOX
142-82-5	heptane; n-heptane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	375 mg/l	96 h		GESTIS
109-66-0	pentane					
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	9,74 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
74-98-6	propane	2,36
108-87-2	méthylcyclohexane	3,88
142-82-5	heptane; n-heptane	4,66
107-83-5	hexane (teneur en n-hexane < 5% (203-777-6)); 2-méthylpentane	3,21
109-66-0	pentane	3,39

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets-Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 7 de 8



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN1950
--------------------------	--------

Autres informations utiles (Transport fluvial)

AÉROSOLS

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2, see SP63

Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	See SP277
EmS:	F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS, flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grease Spray

Date d'impression: 01.06.2015

Code du produit: VB_89

Page 8 de 8

Autres informations utiles (Transport aérien)

: Y203

E0

00000000005: Forbidden

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- | | |
|----|---|
| 11 | Facilement inflammable. |
| 12 | Extrêmement inflammable. |
| 38 | Irritant pour la peau. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 51 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| 52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|--------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)